

Retraite à 60 ans : rien n'est joué ! Amplifions la mobilisation

Les nombreuses journées de manifestations unitaires ont rassemblé des millions de salariés qui refusent la casse de notre système de retraite et revendiquent une réforme de retraite socialement juste et économiquement efficace. Cela nécessite l'ouverture de réelles négociations comme le rappellent l'ensemble des organisations syndicales.

Une grande majorité de la population soutient les luttes en cours, la population perçoit la nocivité du projet gouvernemental pour les salariés, les femmes et les jeunes...

Les jeunes, lycéens, étudiants sont également fortement mobilisés. Les jeunes générations ont très bien compris ce que sous-tend ce projet de réforme : un recul incessant de l'âge de départ en retraite, l'absence de garanties assurant la pérennité du système par répartition. Le recul des bornes d'âge (62 et 67 ans) contribuerait à retarder l'entrée dans la vie active des jeunes.

Chacun sait qu'une réforme de progrès social est possible dans l'intérêt des salariés, de la jeunesse ! Les moyens financiers existent pour consolider le droit à la retraite dès 60 ans : mettre à contribution les revenus financiers des entreprises c'est 30 milliards d'euros pour financer la retraite.

Le gouvernement ne peut rester sourd à cette mobilisation exceptionnelle.

Les réponses du Président de la République et du Patronat ne peuvent se limiter aux atteintes au droit de grève, aux réquisitions abusives, aux interventions policières. Tout cela ne fait qu'attiser la colère. Ce n'est jamais en restreignant les libertés qu'on assure l'autorité publique.

**Unis,
déterminés et
en famille
Samedi 6
novembre
Rendez-vous
Place de la
République à
14 heures 30**

Par son attitude autoritaire et méprisante, le Président de la République porte l'entière responsabilité de la dégradation de la situation, cela est inacceptable !

Après avoir « amputé » le débat et « mis au pas » l'Assemblée nationale et le Sénat, le pouvoir veut faire croire que le dossier est clos !

Cela est totalement faux, la mobilisation est toujours utile, nécessaire, en effet, ce n'est que vers la mi-novembre que le texte de loi pourrait être promulgué par l'Elysée après décision du Conseil

Constitutionnel et sous réserve qu'aucune censure partielle ou totale ne soit ajoutée au texte

D'ici là, la mobilisation populaire peut contraindre le pouvoir à abandonner son projet comme ce fut le cas pour le CPE en 2006 !

Samedi 6 novembre

Journée de Manifestation

massive et unitaire

à l'appel des organisations d'Île-de-France

CGT - CFDT - CFE/CGC - CFTC - FSU - UNSA

14h30 - République - Nation



Garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans : C'est possible !

Compte tenu de l'entrée plus tardive dans la vie active, des difficultés des jeunes à trouver un premier emploi et des aléas de carrière plus nombreux aujourd'hui qu'hier, la concrétisation de cet objectif exige de nouvelles modalités d'acquisition des droits à la retraite qui doivent prendre en compte les années d'études et les périodes de précarité subies.

Des pensions d'au moins 75% du revenu net d'activité pour une carrière complète : C'est possible !

Pour y parvenir la CGT propose de revoir le mode de calcul pour le régime général : retour à la moyenne des dix meilleures années pour le calcul du salaire de référence – au lieu des 25 meilleures aujourd'hui – et une actualisation des salaires sur la base de l'évolution du salaire moyen et non des prix.

Elle propose également que le revenu de retraite ne soit pas inférieur au Smic net pour une carrière complète et que la revalorisation des pensions se fasse sur la base du salaire moyen et non plus sur l'évolution prévisible des prix. Ce qui permettrait aux retraités de bénéficier des fruits de la croissance.

Réduire les inégalités et rendre justice : C'est possible !

Les salariés ayant effectué des travaux pénibles voient leur espérance de vie sérieusement diminuée : l'écart entre les ouvriers et les cadres est ainsi de sept ans aujourd'hui.

Pour réparer cette injustice, les salariés assujettis à des travaux pénibles doivent bénéficier d'un départ à la retraite anticipé en fonction de la durée d'exposition à la pénibilité.

De même les droits familiaux et conjugaux doivent être revus afin de ne pas perpétuer, lors de la retraite, les inégalités

criantes concernant, en particulier, les femmes ayant eu des enfants.

Assurer le financement des retraites !

Ces droits et garanties appellent des mesures précises pour les financer. Nous évaluons à 6 points de Produit Intérieur Brut (PIB) le niveau de ces ressources supplémentaires. Pour porter progressivement de 12 % à 18 % la part des richesses créées consacrée au financement des retraites, la CGT a des propositions.

● Faire contribuer tous les revenus : C'est nécessaire et équitable !

Aujourd'hui, une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisation (intéressement, participation, stock-options,...). En 2009, la Cour des comptes évaluait ainsi à près de 10 milliards d'euros le manque à gagner pour nos caisses de protection sociale. En outre, la CGT propose que les revenus financiers des entreprises soient soumis à contribution.

● Une autre politique de l'emploi : C'est nécessaire et utile !

Le financement des retraites, et de la protection sociale en général, est très dépendant du niveau de l'emploi. Un million d'emplois en plus c'est cinq milliards d'euros de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites. La France souffre d'un faible taux d'activité, elle arrive au 15e rang européen, ce taux est inférieur à la moyenne de l'Union européenne. Il est particulièrement faible chez les moins de 30 ans et les plus de 50 ans. Cette situation appelle donc une politique de l'emploi d'une toute autre dimension que les « mesurette » relatives à l'emploi des seniors, en prenant des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariés de 50 à 60 ans comme pour celui des salariés de moins de 30 ans.

Samedi 6 novembre : Journée de manifestation massive et unitaire

14h30 - République - Nation

Je me syndique à la CGT !

Nom: **Prénom:** **Age:**

Adresse:

..... **Ville:** **Code Postal:**

Tél: **E-mail:**

Entreprise:

Ville et code postal de votre entreprise:

A renvoyer à : Union Régionale CGT Île-de-France 263 rue de Paris, case 455, 93514 Montreuil cedex
Tél: 01 48 18 83 92 - Fax : 01 48 51 68 97 - Email: urif@cgt.fr - www.urif.cgt.fr

